

El Moudjahid
6/10/79

Comment demeurer à la pointe des découvertes

Les cadres algériens réunis en séminaire autour du thème

“Le transfert de Technologie”

DES son indépendance, notre pays a compris que sans industrialisation le développement serait un leurre d'où les efforts accomplis dans ce sens.

Qu'il s'agisse de la pétrochimie, de la métallurgie ou d'autres secteurs, l'Algérie s'est efforcée de poser les jalons d'une industrie de base dite « industrialisante » dont le renforcement reste déterminant pour toute croissance effective des industries de transformation notamment. Les résultats probants sont illustrés par les nombreux complexes installés à Arzew, Al Hadjar, Skikda et ailleurs.

Cette action vitale réalisée en un temps record ne manque

pas de soulever des problèmes inhérents à la situation nouvelle.

La marge de succès dans cette action de longue haleine dépend en premier lieu de la maîtrise de la technologie moderne adaptée aux réalités de notre pays. Il ne suffit pas de construire des hauts-fourneaux, encore faut-il pouvoir les entretenir voire les améliorer afin d'en augmenter le rendement. La coopération internationale, ne dure qu'un temps. L'assistance technique ne doit en aucun cas se transformer en une dépendance permanente. Pour cela, il importe de former des cadres insensibles à l'attraction d'un « marché mondial de matière grise »... L'initiation aux techniques modernes doit s'adapter aux besoins réels du pays.

C'est pour répondre à ce genre de questions et bien d'autres que l'ITPEA et l'INPED organisent en commun un séminaire national ayant pour thème « Le transfert de technologie ».

La confrontation des expériences acquises par nos cadres depuis une décennie alliée à celle de personnalités étrangères connues pour leur compétence, ne manquera pas d'avoir un effet des plus bénéfiques dans l'application sur le terrain.

Notons que l'ouverture de ce séminaire qui est fixée pour lundi à 10 heures, sera présidée par M. Abdellah Khodja, secrétaire d'Etat au Plan.

(Lire page 2)

TECHNOLOGIE

Comment demeurer à la pointe des découvertes

★ Depuis l'indépendance, un des objectifs prioritaires et constants de l'Algérie, est celui de renforcer l'indépendance politique notamment par la conquête de l'indépendance économique. Or la conquête de l'indépendance économique passe par le développement généralisé de l'économie. L'industrialisation tant par la stratégie adoptée que par les objectifs fixés, a été et demeure un facteur-clé de ce développement. L'industrialisation de l'Algérie a exigé dans la plupart des cas, l'importation de technologies. En même temps qu'elle se prépare à aborder le second plan, l'Algérie veut tirer les enseignements de ses onze années d'indépendance. Aussi dans cette perspective, il a paru essentiel à l'ITPEA et à l'INPED de s'associer en vue de l'organisation d'un séminaire national sur « le transfert de technologies ».

Le concept de « transfert de technologies » est difficile à cerner. Il recouvre des domaines variés selon l'utilisateur. Pour permettre de cerner tous les contours de ce concept, nous proposons une définition provisoire.

Il est nécessaire donc, au préalable de définir la technologie, en situant ce concept par rapport à un autre qui lui est proche : la connaissance scientifique. Pour cela, la définition donnée dans le document de l'OCDE « Science, croissance et société », est la plus appropriée. Il est utile de distinguer la science créatrice de connaissances nouvelles, de la technologie qui réalise l'application

du savoir à des matières nouvelles, de faire des choses utiles pour l'homme. Cette définition cependant, reste trop générale pour rendre compte des aspects et des caractéristiques différents que peut revêtir la technologie.

Tout d'abord, il faut souligner que le domaine d'application de la technologie peut être vaste. Il concerne les activités de conception, de production, de maintenance, mais aussi les activités d'organisation (de la conception et de la production et des services en général).

La « technologie » est donc avant tout un ensemble de connaissance et de savoir-faire techniques. Elle est un facteur de production assimilable à un service complexe plus ou moins étendu et donnant lieu à des transactions aboutissant en général à l'établissement d'accord de type commercial liant un fournisseur et un acquéreur.

Quant à la définition du transfert, il est clair qu'il s'agit d'une transposition d'une technologie élaborée par les pays développés dans les pays en voie de développement. Il est évident que cette transmission de technologie pose un certain nombre de problèmes qui seront certainement débattus lors du séminaire national sur le « transfert de technologie ».

L'INTERET de tout ce qui s'écrit ou se dit concernant le transfert de technologie peut être apprécié de manière très diverse par les uns ou par les autres en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs motivations. Ce problème d'actualité est à l'origine d'une littérature de plus en plus abondante et de débats souvent théoriques, organisés et orchestrés par diverses institutions publiques ou privées, tant nationales qu'internationales.

On pourrait ajouter, concernant les séminaires et colloques internationaux organisés depuis quelques années, que l'une des caractéristiques communes à ces manifestations c'est la représentation importante des détenteurs vendeurs de technologie par rapport à celle des pays demandeurs. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que les détenteurs de technologie ont fait de son transfert un concept mystificateur destiné à entraîner les pays en voie de développement dans leur orbite.

(impuissante) commence à naître au sein de ces organismes. Cette prise de conscience, peut s'illustrer, par ce passage extrait d'une étude du secrétariat de la CNUCED.

« Souvent même les techniques transférées aux pays en voie de développement ne sont pas celles qui conviendraient eu égard aux facteurs de production utilisés tout comme au type de production obtenu ».

Le transfert massif de techniques étrangères peut entraver la mise au point de moyens techniques locaux et ainsi consacrer pour toujours la dépendance technique à l'égard des pays développés.

En outre les pays en voie de développement peuvent craindre une éventuelle domination étrangère du fait notamment des activités des sociétés multinationales.

L'aveu ci-dessus, joint aux échecs d'un certain type d'industrialisation reposant sur une politique systématique de transfert technologique ont conduit les pays en voie de développe-

Durant la première décennie de son indépendance l'Algérie a posé les bases de son industrialisation. Cette édification ne s'est pas faite sans difficulté : brièveté des délais, insuffisance quantitative de cadres qualifiés, absence d'une politique rationnelle de transfert. Simultanément, l'Algérie a accumulé une expérience variée et importante du transfert technologique vue du côté « acquéreur ».

Le séminaire sur le « Transfert de Technologie » que l'ITPEA et l'INPED organisent a pour but :

— D'informer les participants des différentes recherches déjà faites sur le sujet par l'Algérie et d'autres pays ainsi que certaines organisations internationales.

— De permettre la prise de conscience de l'existence d'un marché de la technologie dominé par les vendeurs plutôt qu'organisé par les acheteurs.

— Préciser les pratiques de l'acquisition de technologies sur la base de l'expérience accumulée par les en-

ou qu'ils aient à engager et à suivre de telles opérations : responsables de l'élaboration de plans de développement, notamment industriels, responsables des ministères de l'Industrie et de l'Energie, du Commerce, des Finances..., responsables d'entreprises nationales publiques et d'organismes à vocation industrielle (1).

Participent également à ce séminaire quelques personnalités étrangères au titre de leurs connaissances particulières de l'Algérie ou de leur compétence sur l'un ou l'autre des thèmes proposés, ainsi que les étudiants de troisième année de l'ITPEA et les assistants de l'INPED.

Pour permettre d'atteindre le but assigné au Séminaire, 4 thèmes d'étude sont proposés.

**THEME I :
QU'EST-CE QU'UNE TECHNOLOGIE
ADAPTEE ?**

Ce thème a pour objet d'éclaircir le concept d'adaptation appliqué à la technologie, ou encore de répondre à la question : « Comment adapter une

tenteurs vendeurs de technologie par rapport à celle des pays demandeurs. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que les détenteurs de technologie ont fait de son transfert un concept mystificateur destiné à entraîner les pays en voie de développement dans leur orbite.

On notera parmi les organismes internationaux qui se préoccupent du transfert de technologie, les deux agences des Nations unies : la CNUCED et l'ONUDI. Une autre institution, l'OCDE, mais régionale celle-là, et constituée par un groupement de pays développés, s'occupe également des problèmes du transfert.

Mais, en fait, ces organisations de par leurs structures, ont fait la preuve de leur limite tout au long de la décennie du développement. Ces limites se situent tant au niveau des méthodes de travail, de la recherche, des études, qu'au niveau de la mise en œuvre de projets, cautionnés par ces organismes. On constatera par ailleurs que dans la plupart des cas, le travail est confié à des bureaux d'études, experts ou consultants issus des pays développés.

Mais il n'en demeure pas moins qu'une certaine prise de conscience

des développeurs peuvent craindre une éventuelle domination étrangère du fait notamment des activités des sociétés multinationales.

L'aveu ci-dessus, joint aux échecs d'un certain type d'industrialisation reposant sur une politique systématique de transfert technologique ont conduit les pays en voie de développement à remettre radicalement en question ce type de stratégie. Aussi on pourrait lire dans la déclaration économique des pays non-alignés réunis à Alger :

« Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont conscients de la nécessité de créer ou d'améliorer une technologie adaptée aux besoins et aux réalités de leurs pays en renforçant leurs propres efforts de recherche et en profitant de l'expérience mutuelle des pays non-alignés. Par ailleurs, ils conviennent de continuer au sein des organisations internationales la lutte pour obtenir un accès plus facile et moins onéreux à la technologie moderne et l'adoption d'un code de conduite internationale qui régirait les transferts de technologie des pays développés vers les pays en voie de développement dans le respect de leur indépendance ! ».

C'est dans cette optique que va se situer le séminaire d'Alger sur le transfert de technologie.

— De permettre la prise de conscience de l'existence d'un marché de la technologie dominé par les vendeurs plutôt qu'organisé par les acheteurs.

— Préciser les pratiques de l'acquisition de technologies sur la base de l'expérience accumulée par les entreprises industrielles algériennes ;

— De recommander un programme de recherches et d'actions à entreprendre en Algérie en vue d'une meilleure connaissance et d'une plus grande maîtrise des mécanismes de transfert des technologies,

— De contribuer à préciser le rôle, les modalités pratiques et les implications multiples (humaines, techniques, financières...) du Transfert de Technologie dans le cadre des plans de développement.

Le caractère appliqué de ce séminaire n'échappera à personne. C'est la raison pour laquelle la manifestation prévue n'a point été appelée « colloque » ou « symposium »... Né de problèmes rencontrés dans l'action, ce séminaire d'étude, de réflexion et de recherche est destiné principalement à nourrir l'action d'hommes quotidiennement concernés par les opérations de transfert technologique, qu'ils aient à définir et à mettre en œuvre une stratégie et un plan de développement

THEME 1 : QU'EST-CE QU'UNE TECHNOLOGIE ADAPTEE ?

Ce thème a pour objet d'éclairer le concept d'adaptation appliqué à la technologie, ou encore de répondre à la question : « Qu'est-ce qu'une technologie adaptée ? ». Cela suppose, bien sûr, que pour un même type de production projeté existent a priori plusieurs variantes technologiques dont certaines seraient plus adaptées que d'autres (ou préadaptées) aux conditions concrètes du développement industriel envisagé. Les conditions concrètes ne se limitent pas seulement à l'environnement physique du projet mais englobent également les objectifs politiques, économiques et sociaux assignés au développement industriel dans le cadre du développement économique d'ensemble.

THEME 2 : LE CHOIX DES MODES DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE.

Il a pour objet de répondre à la question suivante « Pour telle technologie, dans tel contexte, quel mode de transfert choisir qui soit le plus avantageux pour l'acquéreur ? » Concernant les modes contractuels d'acquisitions on essaiera de repérer les

Le transfert de la technologie : Sortir de l'isolement

Quarante-huit heures après l'ouverture du séminaire sur le « Transfert de la technologie », le premier du genre organisé en Afrique, tout laisse croire qu'on s'achemine vers des conclusions très importantes, qui devront être paraphées probablement vendredi en fin d'après-midi. Ce séminaire organisé conjointement par l'ITPEA et l'INPED auquel participent des représentants d'organismes internationaux, les représentants de sociétés nationales, organismes publics et étudiants de l'ITP a été l'occasion, dans la journée d'hier, aux représentants de quatre sociétés nationales : SN Métal, SNS, SNLB et SONELEC de présenter des rapports traitant de leurs expériences respectives, et de proposer des suggestions pouvant être retenues éventuellement dans l'élaboration du document final.

Si l'on se réfère donc aux travaux de la seconde journée, présidés par M. Hamdan (SONELEC) — président élu — apparaît clairement « qu'on est décidé plus que jamais à sortir du gouffre » pour aspirer à une technologie propre, appropriée aux besoins croissants de notre développement. Les expériences entreprises au sein de nombreux pays industrialisés ont retenu l'attention du nombreux et jeune auditoire qui a pris note de l'« essentiel ».

Les communications d'hier ont pour thème respectivement « un canal possible pour le transfert de technologie : la formule de l'architecture industrielle de procédé » pour la SNS, « comment une participation active du receveur peut conduire à une maîtrise progressive de la technologie » pour la SNLB, et « les procédures de transfert de technologie » pour la SONELEC. Cette dernière société dont l'expérience présentée est celle « d'un accord avec un consortium de sociétés étrangères sur la session de droits de propriété industrielle concernant les fabrications des matériels électrotechniques (moteurs électriques, alternateurs, transformateurs), électroménagers (réfrigérateurs, cuisinières à gaz, climatiseurs, machines à laver), ainsi que des lampes à incandescence », a exposé par le biais de son rapporteur les problèmes qui ont été résolus lors de l'élaboration des contrats, l'expérience du fonctionnement de ces con-

trats, n'ayant pas encore été vécue, a tenu à préciser l'orateur, avant de préciser que les « contrats donnent droit à la fabrication des matériels ci-dessus. Il s'agit donc en premier lieu de contrats de licence. Par ailleurs, les accords comportent la fourniture de know-how (1) ». Ce sont les deux points qui ont fait l'objet d'un examen approfondi.

Le rapporteur de la SNLB, après avoir rappelé que ce séminaire a pour objet de tirer parti d'expériences vécues pour une meilleure information mutuelle des participants, a ajouté en substance qu'il fallait dépasser nos propres cas afin d'atteindre une certaine généralité ayant valeur de ligne de conduite. Il s'agit notamment, a-t-il souligné, d'éviter les erreurs qui ont pu être commises, du fait de l'inexpérience dans divers cas de transfert de technologie qui seront exposés. Ceci pour proposer une meilleure utilisation des prestations extérieures ou, si l'on préfère, de bénéficier des mêmes prestations à un coût plus faible. Avant de procéder à l'illustration des aspects positifs et négatifs du transfert de technologie à l'aide d'un cas concret, le rapporteur de la SNLB a exprimé son désir de voir mieux adaptées les connaissances technologiques des pays industrialisés au milieu spécifique de l'Algérie et qu'elles soient examinées à la lumière de cas concrets...

Le cycle des communications s'achèvera jeudi soir et verra outre les représentants nationaux se relayer à la tribune de l'enceinte du palais Zirout Youcef, les représentants des organismes internationaux pour élarger au grand jour toutes les expériences afin de trouver une solution adéquate pour sortir de l'ornière. A titre d'information, et M. Abdallah Khodja l'a clairement souligné lors de l'ouverture du séminaire, les pays en voie de développement ont dépensé, en devises, pour l'importation de brevets et de licences, 1.500 millions de dollars et on estime que ces dépenses atteindront 20 milliards de dollars en 1980. « Le transfert des techniques coûte actuellement et dans son ensemble à l'Algérie environ 800 millions de dinars - an ». C'est assez pour « secouer » le Tiers-Monde.

A. C.

(1) LE KNOW-HOW : Il concerne les connaissances contenues dans la conception des produits et relatives, à la maintenance, à la commercialisation de ces produits (voir texte).

Il concerne également la conception de l'usine :

- Génie-civil,
- Implantation,
- Organisation interne (gestion de production, contrôle, stocks...),
- Gammes de fabrication, etc...

LA NATION

ADAPTER LA TECHNOLOGIE A L'ENVIRONNEMENT

● Clôture hier du séminaire

C'est avec l'adoption d'une série de conclusions et le soutien « inconditionnel » aux peuples frères en lutte au Moyen-Orient, que le séminaire sur le « Transfert de la technologie » — le premier du genre organisé en Afrique — s'est achevé hier. Après plusieurs interventions des participants tant nationaux qu'étrangers qui ont mis en relief l'importance du séminaire et condamné le rôle néfaste de certaines nations dites « civilisées », le président élu, M. Hamdan Ahmed, a pris la parole pour donner un bref aperçu sur les travaux. Auparavant un représentant d'un organisme international, parlant des travaux, a dit que c'était la « une leçon d'un grand prix ». Il y a lieu de noter qu'entre les étudiants de l'ITTEPA, de l'INPED, de l'ITTP, de représentants de sociétés nationales et d'organismes publics, des représentants de l'ONU, du CEIM, de l'OEPA de l'IRP, ainsi que le président du centre de développement de l'OCDEM, M. Paul Marc Henry ont participé à ce séminaire. Au fur et à mesure que l'on s'acheminait vers la clôture, deux invitations de participation aux séminaires traitant de la technologie ont été adressées aux représentants algériens. La première pour Caracas (au Venezuela) et la seconde pour Lima (au Pérou). La veille, la délégation algérienne a reçu une invitation à se rendre à Tokyo (Japon). Ces trois séminaires se tiendront dans le courant de l'année 1974.

Des thèmes brûlants

L'intervention de M. Hamdan qui est beaucoup plus une synthèse des travaux qu'un « bref aperçu », souligne le haut niveau des débats, traite de l'expérience algérienne en matière de technologie et se propose d'examiner certains « thèmes brûlants » lors de prochains séminaires.

« Ce séminaire se situe à l'aube du second Plan quadriennal dans le cadre de l'application des recommandations de la 4ème conférence des pays non alignés », a déclaré notamment l'orateur avant d'indiquer que ce séminaire a été le creuset dans lequel sont venues se fondre les ex-

périences de certaines sociétés ou officines nationales qui ont eu à importer de la technologie sous différentes formes (recours à des sociétés étrangères de service, acquisition de licences et de know-how, acquisitions d'équipements, coopération technique, etc.) »

Ces expériences ont été confrontées et enrichies avec celles qui ont été présentées par les chercheurs étrangers conviés à ce séminaire. « Notre pays — a dit en outre M. Hamdan — ayant accumulé un important retard technologique, se trouve dans la nécessité d'importer de la technologie pour accélérer son développement. Cette technologie est née et s'est développée dans un milieu différent, ce qui rend nécessaire son adaptation dans le milieu d'accueil compte tenu des implications politiques, économiques, sociales, culturelles et écologiques. » L'acquisition de cette technologie, a indiqué par ailleurs l'orateur, suppose la création ou le développement de structures adéquates d'information et de formation ainsi que de supports techniques et scientifiques aptes à la capter et à l'adapter (engineering, laboratoires, etc.)

Parlant de la technologie dans notre pays, M. Hamdan, après avoir souligné « que l'âge de notre jeune technologie est aujourd'hui de 12 ans, exprimé en années d'indépendance. Elle est donc en train de sortir du stade de l'enfance pour passer au stade de l'adolescence. Cela implique pour elle un changement radical de méthodes : elle doit prendre conscience du recours à une systématique et ne faire appel à l'aide de ses aînés de l'étranger qu'en cas d'absolue nécessité ». Enfin, le représentant de la SONELEC a noté que ce séminaire n'a pas exclu le sujet qu'il s'est proposé de débattre ; bien au contraire, il a soulevé des thèmes brûlants qu'il faudrait examiner lors de prochains séminaires, tels par exemple : l'adaptation de la technologie à l'environnement national et la stratégie de négociation dans l'acquisition de technologie ». C'est donc une Algérie plus aguerrie en matière de technologie, plus consciente de ses destinées qui sera présente à Tokyo, Caracas et Lima.

A. C.

SEMINAIRE SUR LE "TRANSFERT DE TECHNOLOGIE"

Volonté de développement



M. Abdallah Khodja

ALGER (APS). — Présidés par M. Abdallah Khodja, secrétaire d'Etat au Plan, les travaux du séminaire sur le « transfert de technologie » se sont ouverts hier matin au Palais Zirout Youcef à Alger. Ce séminaire national organisé conjointement par l'Institut des techniques de planification et d'économie appliquée (ITPEA) et l'Institut national de productivité et de développement industriel (INPED) est le premier de ce genre en Afrique.

Le but général de ce séminaire qui a réuni les représentants des sociétés nationales, organismes publics et étudiants de l'ITP (Institut des travaux publics) est de permettre aux participants d'approfondir la connaissance pratique du phénomène de transfert de technologie afin d'en tirer les éléments utiles et réalistes pour une meilleure réalisation des objectifs que s'est fixé l'Algérie.

Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée, M. Abdallah Khodja a souligné l'importance de la volonté des peuples de se libérer de toute domination étrangère et qui s'est manifestée de manière éclatante il y a quelques semaines dans notre capitale, a-t-il dit, trouve dans le problème du transfert de technologie un domaine important d'étude et d'action ». Il a noté ensuite que « c'est un problème auquel sont confrontés l'ensemble des pays du Tiers monde et qui, à ce titre, tout récemment a retenu l'attention des chefs d'Etat et de gouvernements réunis dans notre capitale lors de la conférence au sommet des pays non-alignés ».

« C'est qu'en effet, a-t-il ajouté, dans leur bataille pour le développement, les pays pauvres se trouvent confrontés à des conditions difficiles du fait des retards technologiques que leurs économies ont à rattraper, après la période d'occupation coloniale ou de sujétion économique qu'ils ont subie ou qu'ils subissent encore. Bien plus, la rapidité du progrès technologique que connaissent les pays industrialisés constitue un facteur permanent d'aggravation des inégalités internationales et offre à ces pays un puissant moyen de préserver une suprématie éco-

La République d'Oran
6.10.73

Un transfert très cher

Après avoir précisé que le problème du transfert des techniques est intimement lié à la volonté du développement, à l'action de libération économique et aux efforts de transformation socio-économique le secrétaire d'Etat au Plan a ensuite indiqué « Aussi historiquement, ce problème a-t-il acquis une certaine actualité à partir du moment où les pays du Tiers monde se sont engagés dans la bataille pour l'indépendance économique et l'élimination du sous-développement. Ils se sont aperçus alors que l'acquisition des techniques disponibles dans les pays industrialisés leur coûtait excessivement cher et constituait une charge considérable sinon un handicap qui pesait lourdement sur des moyens limités et grevés par bien d'autres sujétions. C'est ainsi que les pays en voie de développement ont dépensé, en devises, pour l'importation de brevets et de licences, 1.500 millions de dollars et on estime que ces dépenses atteindront 20 milliards de dollars en 1980. Le transfert des techniques coûte actuellement et dans son ensemble à l'Algérie environ 800 millions de dinars par an ».

Parlant des différents moyens qui ont été utilisés ou envisagés par les pays du Tiers monde pour rendre plus économique le recours à l'importation des techniques, M. Abdallah Khodja a cité : « la constitution d'un réseau de collecte et d'un système de traitement de l'information technologique, la connaissance des divers types d'accords inter-entreprises existants et de leurs limites, le développement d'un engineering national apte à exploiter cette information, la mise au point d'une méthodologie adéquate pour la détermination et l'évaluation des avantages matériels tirés par chacun des partenaires d'un accord de transfert.

« Par delà cette action interne, nécessaire, indispensable et même vitale, la coopération internationale peut trouver ici un champ d'intervention non négligeable.

« En premier lieu, la technologie doit cesser d'être une marchandise vendue au prix fort. Les pays sous-développés ont déjà largement payé pour aider à créer les conditions favorables au développement des techniques qui s'est opéré dans les pays riches. Et puisqu'il est question aux Nations unies de la charte des droits et des devoirs des Etats, le droit pour les Etats du Tiers monde d'obtenir le transfert des techniques à des conditions favorables doit être reconnu et organisé », a-t-il encore ajouté.

Pour une plus grande maîtrise des mécanismes

Puis il précise que : « l'expérience de dix ans de construction économique du pays nous a permis de constater que le choix des techniques permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de notre politique de développement et prenant en compte les contraintes économiques et sociales nationales, ne s'est pas toujours fait d'une manière optimale parmi toutes les possibilités existantes ».

« Ici comme dans les autres pays du Tiers monde, les responsables ont commencé à cerner les sources et le niveau des coûts directs et indirects des transferts technologiques et à étudier les voies et les moyens adéquats permettant d'en limiter le nombre, le niveau et la durée.

« Notre pays, par sa vigoureuse politique de valorisation du potentiel humain entrepris depuis de nombreuses années semble bien placé pour améliorer le processus de transfert de technologie et contribuer ainsi à la mise en valeur du potentiel scientifique et technique du pays ».

Avant de conclure, le secrétaire d'Etat au Plan a rappelé que « cette rencontre va permettre de faire le bilan de l'expérience accumulée de transfert technologique dans notre pays, d'en analyser le succès comme les faiblesses, de préciser les pratiques de l'acquisition des technologies et de recommander un programme de recherches et d'actions à entreprendre en vue d'une meilleure connaissance et d'une plus grande maîtrise des mécanismes de transferts technologiques ».

« Je voudrais ajouter que vos travaux peuvent paraître dérisoires en ces heures où les feux de l'actualité sont braqués sur les champs de bataille de l'Orient arabe.

Ils s'inscrivent pourtant dans le même combat pour une existence digne que mène aujourd'hui avec une intensité particulière dramatique toute la nation arabe », a-t-il conclu.